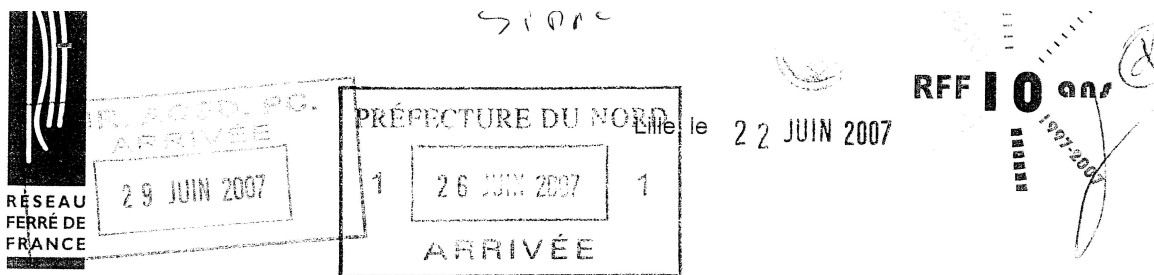


ANNEXE 5 : copies des remarques suite aux consultations officielles et réponses apportées



Direction régionale
Nord - Pas de Calais et Picardie

Monsieur Daniel CANEPA
Préfet de la Région Nord – Pas de Calais
Préfet du Nord
Préfecture du Nord
2, rue Jacquemars Gielée
59039 LILLE CEDEX

A l'attention de M. PHILIPPON

Références : D-07 : 4308 / FH/sb
Affaire suivie par : Frédéric HENON

Monsieur le Préfet,

Nous avons bien reçu le projet de plan de prévention des risques d'inondation des communes de CAMPIN-EN-CAREMBAULT, LA NEUVILLE, OSTRICOURT, PHALEMPIN, THUMERIES et WAHAGNIES.

Celui-ci a retenu toute notre attention, et appelle, pour ce qui concerne Réseau ferré de France, propriétaire et gestionnaire des infrastructures du Réseau Ferré National, la remarque suivante :

Un remblai ferroviaire n'est pas conçu dans l'optique d'être une digue. Il est déconseillé donner aux collectivités et populations concernées le sentiment d'une protection que l'ouvrage ferroviaire (remblai, etc.) n'est pas certain d'assurer.

Cette position fait suite à la circulaire interministérielle du 30 avril 2002, indiquant qu'il convient de ne pas considérer comme des digues de protection les remblais des ouvrages conçus et réalisés pour d'autres objectifs (infrastructures de transport, chemins piétonniers, ...), hormis s'ils ont été également et explicitement conçus à cet effet.

En l'occurrence, le PPRI ne prescrivant pas d'aménagement sur les infrastructures du Réseau Ferré National, et considérant ce qui est dit précédemment, RFF émet un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur régional

Yves JOUANIQUE



Lille, le 30 AOUT 2007

**direction
départementale
de l'Équipement**
Nord

Réseau Ferré de France
Direction régionale Nord -Pas de Calais et Picardie
28, place de la Gare
59043 Lille Cedex

A l'attention de Monsieur le Directeur régional

**Arrondissement
Territorial de Lille**
Planification
Aménagement
Prospective
Environnement
Risques

objet : PPRi Wahagnies/Ostricourt
référence: Votre courrier du 22 juin 2007
affaire suivie par : Laurent LATURELLE
tél. 03 20 71 44 89, fax 03 20 47 72 81
mél. Laurent.Laturelle@equipement.gouv.fr

Monsieur Le Directeur,

Par votre courrier du 22 juin 2007, vous m'avez adressé vos remarques concernant le projet de PPRi de Wahagnies/Ostricourt. Je vous en remercie.

J'ai pris bonne note de votre observation relative au fait que les ouvrages ferroviaires (remblais...) ne sont pas conçus dans l'optique de constituer une digue et de donner aux collectivités et populations concernées le sentiment d'une protection que l'ouvrage n'est pas certain d'assurer.

Cette remarque sera intégrée dans le note de présentation du projet de PPRi soumis à enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de l'Arrondissement de Lille

Luc FERET

8, rue de Bellevue
BP 289
59 019 Lille Cedex
téléphone :
03 20 71 59 64
télécopie :
03 20 47 72 81

Copie à : Chrono
SSRE/PPR

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

Canton de Pont-à-Marcq

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

SIR. AGED. PC.
ARRIVÉE

02 JUL 2007

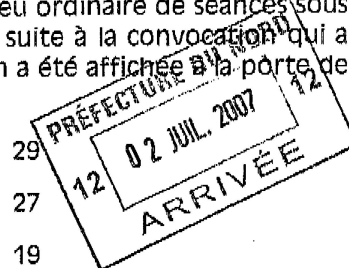
L'an deux mil sept, le quatorze juin à dix neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis au lieu ordinaire de séances sous la Présidence de Monsieur Robert ANSELIN, Maire, suite à la convocation qui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :

Nombre de conseillers en exercice :

Nombre de conseillers présents :

Nombre de pouvoirs :

**Etaient présents:**

M. Robert ANSELIN

Mme Monique RIZZO - M. Alain RANDOUR -- M. Jean-Marie DEPEAUW - M. Jean-Michel DELERIVE - M. Jean-Marc VANQUELEF - M. Bruno RUSINEK - Melle Isabelle CORTEBEECK - Mme Sylviane JOURDAIN

Mme Evelyne STRICANNE - Mme Aline JAKUBYSZIN - M. Robert SCHATTEMAN - Mme Laetitia BISCONTINI - M. Etienne SCHOLZ - Mme Chantal HERMAN - M. Rabah DEGHIMA - M. Edgard LEPERE - Mme Clotilde GADOT - Mme Brigitte RINGOT

Etaient excusés :

M. Marc GUILBERT ayant donné pouvoir à Melle Isabelle CORTEBEECK

Mme Thérèse POLAK ayant donné pouvoir à Mme Monique RIZZO

Etaient absents :

Mme Sophie WALASIAK, Melle Fatima OUARB, Mme Maria Térésa FALCONE, M. André HANSEL, M. Hocine OUMIRA, Mme Joëlle MULIER

Melle Isabelle CORTEBEECK a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Date de la convocation : Le 8 juin 2007

Objet : PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION - AVIS DU CONSEIL

REUNION DU 14/06/2007

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION – AVIS DU CONSEIL

Par arrêté préfectoral du 8 mars 2007, l'établissement d'un plan de prévention des risques d'inondation a été prescrit pour la Commune.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n°2005 – 3 du 4 janvier 2005 modifiant l'article 7 du décret n°95 – 1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plan de prévention des risques naturels prévisibles, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le dossier du Projet de Plan constitué pour les Communes de Wahagnies, Ostricourt, Thumeries, Camphin en Carembault, Phalempin et La Neuville.

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur le projet de plan constitué comprenant :
- Note de présentation modifiée le 16/04/2007,
 - Règlement modifié le 17/04/2007,
 - Planche 1 carte informative des événements historiques modifiée le 13/03/2007,
 - Planche 2 carte des aléas modifiée le 22/03/2007,
 - Planche 3 carte des enjeux modifiée le 13/03/2007,
 - Planche 4a carte du zonage réglementaire modifiée le 22/03/2007,
 - Planche 4b carte du zonage réglementaire Commune d'OSTRICOURT modifiée le 22/03/2007,
 - Planche 4c carte du zonage réglementaire Commune de Wahagnies modifiée le 22/03/2007,
 - Planche 4d carte du zonage réglementaire Commune de la Neuville modifiée le 13/03/2007
 - Planche 5^e carte du zonage réglementaire Commune de Thumeries modifiée le 13/03/2007
 - Planche 5f carte du zonage réglementaire Commune de Camphin en Carembault modifiée le 13/03/2007
 - Planche 5g carte du zonage réglementaire Commune de Phalempin modifiée le 13/03/2007

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

Robert ANSELIN